



OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Aborder les essentiels de la réglementation accessibilité appliquée au bâtiment et son environnement
- Intégrer la qualité d'usage dans son activité professionnelle
- Maîtriser la mise en application, les outils et moyens liés à la mise en accessibilité pour répondre aux besoins des personnes en situation de handicap

CONTENU DE LA FORMATION

Rappel des éléments du 1er module de formation « sensibilisation »
L'environnement économique politique et social
Les besoins de la personne
Les aides et les subventions
Les principes d'accessibilité et leur mise en oeuvre pour tous les types de handicap : du cadre bâti, des ERP publics et privés
Les bâtiments d'habitation collective neuve et existante
Les dérogations
Les compensations
Les cahiers des charges
L'audit en accessibilité : constat, préconisations, son utilisation technique
Les différents types de matériaux et leur mise en oeuvre par corps d'état et par thématique
Interventions extérieures : société de distribution de matériel spécialisé
Présentation et étude de cas sur l'accessibilité d'un bâtiment et/ou logement : contexte géographique, social, architectural, économique, etc...
Mise en conformité
Amélioration du confort d'usage
Installation de matériels adaptés
Restitution et bilan

CONDITIONS DE FORMATION

Méthodes pédagogiques

- prise en compte de la problématique et de l'expérience des participants
- alternance d'apports théoriques, de mises en situation, d'échanges et d'études de cas
 - support de formation : un livret accessibilité sera remis à chacun des participants

Type de stage

- ce module est mis en place en stage inter-entreprises (formation se déroulant dans nos locaux et regroupant plusieurs participants venant de différents organismes, sociétés, administrations, etc...) et nécessite l'inscription effective d'un minimum de participants
 - possibilité d'organisation en stage intra-entreprise (formation se déroulant dans nos locaux ou dans les locaux de la société et mise en oeuvre de façon spécifique pour un groupe de salariés d'une seule entreprise)

PUBLIC CONCERNÉ

- Tout public
 - directeur de service technique, chef d'entreprise, cabinet d'étude, cabinet d'architecture, maître d'oeuvre, etc...

PRÉ-REQUIS

- Aucun

MODALITÉS DE FINANCEMENT

- Financement personnel
- Financement Pôle Emploi
- Financement Région
- Plan de développement des compétences
- PRO-A (ex Période de PRO)

VOS CONSEILLERS DES AGENCES DES PYRÉNÉES ATLANTIQUES

Isabelle CASALIS
Conseillère en Formation
Professionnelle - Bâtiment et
Métiers d'Art
isabelle.casalis@greta-cfa-
aquitaine.fr
06 07 15 72 74

Frédéric SOUCAZE
Coordonnateur HSP - Industrie
frederic.soucaze@greta-cfa-
aquitaine.fr
Ligne directe :
09.71.04.57.13/Standard :
05.59.52.25.25
0632580561

Chrystel BELISSON
Coordonnatrice
chrystel.belisson@greta-cfa-
aquitaine.fr
06 32 58 05 61



MODALITÉS D'ÉVALUATION

Validation

- attestation de formation

PROFIL DES INTERVENANTS

Intervenants spécialisés en accessibilité

VOS CONSEILLERS DES AGENCES DES PYRÉNÉES ATLANTIQUES

Isabelle CASALIS
Conseillère en Formation
Professionnelle - Bâtiment et
Métiers d'Art
isabelle.casalis@greta-cfa-
aquitaine.fr
06 07 15 72 74

Frédéric SOUCAZE
Coordonnateur HSP - Industrie
frederic.soucaze@greta-cfa-
aquitaine.fr
Ligne directe :
09.71.04.57.13/Standard :
05.59.52.25.25
0632580561

Chrystel BELISSON
Coordonnatrice
chrystel.belisson@greta-cfa-
aquitaine.fr
06 32 58 05 61